



L'impact de la pandémie de Covid-19 sur le constitutionnalisme et l'État de droit dans les pays d'Afrique du Nord

Rapport analytique du webinaire, 30 juin 2020



L'impact de la pandémie de Covid-19 sur le constitutionnalisme et l'État de droit dans les pays d'Afrique du Nord

Rapport analytique du webinaire, 30 juin 2020

© 2020 Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale
Édition anglais 2020

Les publications d'IDEA International sont indépendantes de tout intérêt national ou politique. Les points de vue exprimés dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les opinions d'IDEA International, de son conseil d'administration ou des membres du conseil.



La version électronique de la présente publication est disponible sous Creative Commons Licence (CCL) – Creative Commons Attribution–NonCommercial–ShareAlike 3.0 Licence. Vous pouvez librement partager cette publication ou en faire des travaux dérivés uniquement à des fins non commerciales, et à condition d'en avoir correctement nommé les sources et de les diffuser sous une licence identique à celle-ci. Pour de plus amples informations sur cette licence, veuillez consulter : <<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/>>.

IDEA International
Strömsborg
SE-103 34 Stockholm
Suède
Téléphone : +46 8 698 37 00
Courriel : info@idea.int
Site Internet : <<https://www.idea.int>>

Traduction : Ilyess Amri
Révision : Christèle Jany
Graphisme : IDEA International
DOI : <<https://doi.org/10.31752/idea.2020.51>>

Créé avec Booktype: <<https://www.booktype.pro>>

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Introduction | 5 |
| 2. Cadres juridiques et procédures de mise en œuvre des mesures d'exception | 7 |
| Pluralité des cadres juridiques en place | 7 |
| Différenciation dans la mise en œuvre | 8 |
| 3. Impact des mesures d'exception adoptées | 10 |
| Renforcement des pouvoirs exécutifs et fermeture de l'espace démocratique | 10 |
| Accentuation du déséquilibre dans les relations militaro-civiles et sécurité | 11 |
| Aggravation des problèmes économiques et de sécurité humaine existants | 11 |
| 4. Transformer la crise en opportunité | 14 |
| 5. Conclusion | 16 |
| Annexe | 17 |
| Programme | 17 |
| À propos d'IDEA International | 18 |

1. Introduction

La pandémie de Covid-19 a exacerbé la situation socio-économique fragile dans les pays d'Afrique du Nord, aggravé les problèmes existants et posé de nouveaux défis en matière de démocratisation dans la région. Alors qu'une grande attention a été accordée aux conséquences de la maladie à Covid-19 sur les processus électoraux, son impact sur le constitutionnalisme et l'État de droit dans les pays d'Afrique du Nord a reçu relativement moins d'attention. C'est dans ce contexte que l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) a organisé, en partenariat avec le département des Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine (CUA), un webinaire sur le thème de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le constitutionnalisme et l'État de droit dans les pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, République sahraouie et Tunisie).

Le webinaire s'est fondé sur deux principes : premièrement, la nécessité de considérer le constitutionnalisme et l'État de droit en fonction de leurs objectifs ultimes, c'est-à-dire garantir le respect des droits et libertés fondamentaux des citoyens aussi bien en temps normal que dans les situations d'exception ; deuxièmement, l'adoption d'une perspective holistique qui permet de prendre en compte non seulement les droits civils et politiques mais aussi les droits économiques et sociaux des citoyens dans le contexte de la crise du Covid-19 dans les pays concernés.

Ce rapport analytique n'est pas une transcription textuelle du webinaire ; il fournit plutôt un résumé général des contributions des panélistes et des participants. Sans nécessairement exprimer le point de vue d'IDEA International, le webinaire couvre les principaux aspects thématiques abordés, les idées clés échangées et les recommandations qui en sont ressorties. Les contributions – basées sur une analyse pratique rétrospective et prospective – visaient à inspirer les décideurs et à façonner la réflexion des experts, universitaires, chercheurs, journalistes et citoyens sur le sujet. Plus précisément, la discussion a porté non seulement sur les défis en termes de dynamiques sociopolitiques induites par la crise du Covid-19 et son impact sur le constitutionnalisme et l'État de droit dans les pays d'Afrique du Nord, mais aussi sur les opportunités que la pandémie présente pour leur développement démocratique. Toutes les présentations et tous les échanges tenus durant le webinaire peuvent être consultés dans un enregistrement du webinaire, accessible à l'adresse suivante : <<https://business.facebook.com/Int.IDEA.AwA/>>. Le programme du webinaire, qui comprend une liste des panélistes, est joint en annexe au présent rapport.

Selon les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, les pays d'Afrique du Nord ont ressenti l'impact de la pandémie de Covid-19 plus durement que toute autre partie du continent, à l'exception de l'Afrique du Sud. Avec plus de 110 000 infections et 4 666 décès, la région totalise 25 % des cas sur le continent et près de la moitié des décès dus au

virus en Afrique. Alors que le nombre d'infections et de décès continue d'augmenter, les pays d'Afrique du Nord maintiennent des mesures d'exception, tout en ayant commencé à lever progressivement les restrictions.

La principale question posée aux intervenants concernait la manière de préserver le constitutionnalisme et l'État de droit dans le contexte d'une pandémie de Covid-19 à long terme et dans l'environnement fragile des pays qui soit sont en transition, soit sont confrontés à une incertitude institutionnelle. En effet, deux des pays de la région ont récemment connu des révolutions ; deux autres se sont engagés dans des processus de réforme institutionnelle et politique sous la pression des citoyens ; un autre fait l'objet d'un différend international, et un autre encore est en proie à une guerre civile.

D'autres questions concernaient la nature des cadres juridiques des mesures d'exception adoptées par les pays d'Afrique du Nord et leurs impacts sociopolitiques, économiques et sur la sécurité des personnes. Les échanges ont aussi porté sur le risque de régression démocratique dans les pays de la région en raison de la récession économique provoquée par la pandémie ainsi que sur les opportunités que représente la crise dans un contexte de transformation sociopolitique.

2. Cadres juridiques et procédures de mise en œuvre des mesures d'exception

Pour arrêter la propagation de la pandémie, les pays d'Afrique du Nord ont adopté des mesures d'exception. Ces mesures allaient de la fermeture des écoles à des politiques d'isolement et de quarantaine, en passant par le confinement et l'interdiction de circuler dans et entre les villes, les contrôles sanitaires dans les aéroports et aux postes-frontières, la suspension des vols internationaux et nationaux, les restrictions sur les voyages intérieurs et les rassemblements publics, la fermeture des services publics et le déploiement militaire, entre autres.

Pluralité des cadres juridiques en place

Ces mesures ont été adoptées sur la base d'une pluralité de cadres juridiques. En effet, les pays d'Afrique du Nord ont utilisé indistinctement les termes « état d'urgence », « état d'exception », « état de siège », « état de nécessité », et leurs gouvernements ont pris différents décrets de manière ponctuelle pour faire face à la pandémie. Aucune des constitutions de ces pays ne comprend de dispositions concernant un éventuel « état d'urgence sanitaire » pouvant être mis en œuvre pour faire face à la pandémie de Covid-19 ou à des situations d'urgence similaires. Un pays a toutefois opportunément adopté un décret qui a permis au gouvernement de déclarer un état d'urgence sanitaire et de prendre des mesures d'exception pour arrêter la propagation du virus. Cette confusion sémantique liée au contenu des constitutions de ces pays ainsi qu'à leurs évolutions institutionnelles souligne à quel degré les pays d'Afrique du Nord ne sont pas préparés d'un point de vue juridique pour faire face à des pandémies ou à des urgences similaires.

Les pays de la région sont également soumis à des instruments internationaux et régionaux, contraignants et non contraignants. Ces derniers comprennent la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui exprime la vision d'une « *Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale* »¹. Deux des sept aspirations décrites dans l'Agenda 2063 pour l'avenir du continent sont pertinentes ici : l'aspiration 3, qui envisage une « *Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit* »², et l'aspiration 4, qui promeut « *une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité* »³. L'Agenda 2063 fait écho au Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. Les aspirations 3 et 4 de l'Agenda 2063 sont pleinement conformes à l'Objectif 16 de développement durable, à savoir « *Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives* ».

aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »⁴.

L'instrument contraignant le plus important au niveau mondial est le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dont l'article 4 renvoie aux articles du Pacte relatifs aux droits auxquels on ne peut déroger, c'est-à-dire qui ne peuvent être suspendus ou restreints, y compris pendant les états d'urgence. Les normes minimales en termes de protection des droits humains pendant un état d'urgence sont les suivantes : certains droits ne souffrent aucune dérogation ; les restrictions aux droits susceptibles de dérogation doivent être prévues par la loi, être strictement nécessaires et proportionnées à l'objectif poursuivi et ne doivent pas affecter l'essence du droit ; les restrictions doivent être limitées dans le temps et soumises à un examen périodique ; des mécanismes doivent être prévus pour que le pouvoir judiciaire puisse contrôler la légalité et la proportionnalité des mesures d'exception qui restreignent les droits ; tous les droits doivent être rétablis dans leur intégralité dès que l'état d'urgence est levé ; et il doit y avoir une forme de contrôle de l'exécutif pendant l'état d'urgence.

Relativement aux instruments régionaux, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples reste volontairement silencieuse sur cette question afin d'éviter des situations où des États Membres pourraient invoquer la guerre pour déroger aux principes inscrits dans la Charte. Toutefois, la plupart des constitutions des pays d'Afrique du Nord ne sont pas conformes aux dispositions susmentionnées. Par conséquent, la majorité des mesures d'exception adoptées pour arrêter la propagation de la pandémie sont vagues en ce qui concerne la protection des droits humains ; elles n'exigent pas que les pays adoptent des dispositions minimales ou une liste de droits ne souffrant aucune dérogation ; elles ne prévoient pas de contrôles et de contrepoids rigoureux ; et elles n'imposent pas aux États l'obligation de prendre des mesures correctives appropriées afin d'atténuer les effets négatifs des situations d'urgence.

On peut donc comprendre qu'il y ait eu un débat sur la légalité et la légitimité des mesures d'exception adoptées. Dans plusieurs cas, notamment dans les pays connaissant des réformes institutionnelles, certaines de ces mesures ont été contestées devant les tribunaux nationaux. Dans d'autres pays, si les populations ont reconnu que ces mesures ont été prises pour protéger leur droit à la santé et à titre de précaution, elles ont également organisé des manifestations contre ces mêmes mesures, contribuant ainsi à la propagation du virus. Les protestataires ont fait valoir que si les lois d'exception ne respectaient pas la constitution et violaient l'État de droit, cela porterait atteinte à la jouissance de certains droits et libertés qu'il serait extrêmement difficile de retrouver, en particulier dans des contextes institutionnels fragiles. Enfin, la précarité des cadres juridiques des mesures d'exception adoptées a renforcé la crise de légitimité du pouvoir et la méfiance entre les citoyens et les gouvernements – même dans les pays dont les gouvernements ont été récemment élus ou nommés. Bien qu'à l'heure actuelle certains de ces pays assouplissent progressivement leurs règles de confinement, cette défiance du public devrait s'aggraver, car la pandémie de Covid-19 est toujours à son comble.

Différenciation dans la mise en œuvre

Face à ces défis, les pays d'Afrique du Nord ont mis en place différentes mesures d'exception pour arrêter la propagation de la pandémie de Covid-19. Certains États ont opté pour une approche très stricte avec des confinements complets dans toutes les régions du pays, des couvre-feux 24 heures sur 24, la fermeture des écoles, l'arrêt complet des services publics, l'interdiction des rassemblements publics (y compris à des fins religieuses), des restrictions sur les déplacements et des exigences de quarantaine pour les non-ressortissants. D'autres ont ciblé les régions ou les villes les plus touchées avec des confinements partiels, des couvre-feux

nocturnes, des restrictions partielles sur les déplacements, l'introduction du travail par roulement pour les services publics essentiels, l'adoption et la mise en œuvre de procédures de télétravail et la libération de prisonniers pour réduire le risque de propagation du Covid-19.

Les pays d'Afrique du Nord sont également différents en termes de procédures institutionnelles utilisées pour la mise en œuvre des mesures d'exception. Plusieurs pays ont créé des équipes de travail spécialisées comptant des épidémiologistes et des experts en situations d'urgence pour superviser le processus et donner une certaine légitimité scientifique aux mesures prises. Cependant, la majorité des États ont décidé de laisser ces tâches aux institutions dépendant du gouvernement, notamment aux forces de sécurité et à l'armée. Dans un des cas, des milices et des acteurs non conventionnels ont pris la responsabilité de faire respecter ces mesures. Cela a créé un large fossé en termes de respect des droits civils, politiques, économiques et sociaux des populations, notamment pour les réfugiés, les migrants, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées (PDI) dans les camps.

Enfin, et surtout, tous les pays d'Afrique du Nord ont connu et continuent de connaître une approche descendante dans la mise en œuvre des mesures d'exception adoptées pour lutter contre la pandémie de Covid-19 ; cette approche est marquée par l'absence ou la grande faiblesse des processus de consultation des parlements, des organes consultatifs indépendants (tels que les commissions nationales des droits humains, les commissions nationales de communication, les institutions de justice de transition et de réconciliation), des autorités locales et des organisations de la société civile. La pandémie de Covid-19 a renforcé la tendance à la gouvernance verticale qui caractérise les pays d'Afrique du Nord et la plupart des États du continent.

Notes

1. Agenda 2063 de l'Union africaine, Aspirations, <<https://au.int/fr/agenda2063/aspirations>>.
2. Ibid.
3. Ibid.
4. PNUD, Objectif 16 du développement durable, <<https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>>.

3. Impact des mesures d'exception adoptées

Alors que les mesures d'exception adoptées au départ ont eu un impact positif en freinant la propagation du Covid-19 en Afrique du Nord, elles n'ont pas arrêté la pandémie et ont eu plusieurs effets politiques, socio-économiques et humanitaires négatifs.

Renforcement des pouvoirs exécutifs et fermeture de l'espace démocratique

Les mesures adoptées pour endiguer la pandémie de Covid-19 conduisent à un renforcement des pouvoirs exécutifs dans les pays d'Afrique du Nord, avec des implications potentiellement dramatiques pour leur espace démocratique. Dans les pays de la région, il semble que certains gouvernements profitent de la crise pour s'octroyer des pouvoirs plus étendus que ne le justifie la crise sanitaire, avec des mécanismes de contrôle insuffisants. Ils ont recours à leur autorité élargie pour sévir contre l'opposition et resserrer leur emprise sur le pouvoir. La pandémie pourrait donc finir par renforcer la répression dans des systèmes politiques déjà fermés et accélérer le recul de la démocratie dans ces démocraties défailtantes.

Des gouvernements instrumentalisent également la crise pour fragiliser davantage l'équilibre des pouvoirs, les mécanismes de responsabilité et la forte demande de démocratie participative. Dans un pays, par exemple, le pouvoir exécutif a nommé un comité d'experts chargé de rédiger des amendements constitutionnels. La majorité de la population rejette ces amendements – qui assoient solidement le pouvoir de l'exécutif plutôt que d'apporter des changements substantiels – parce qu'ils adoptent une approche descendante, n'intègrent pas une contribution populaire et ne dénotent pas de changement transformatif par rapport au texte précédent. Dans un autre pays, les élections parlementaires prévues en novembre 2020 risquent d'être reportées à 2021 sans aucun processus de consultation de l'opposition et incontestablement en dehors du cadre constitutionnel. Enfin, dans une troisième situation, les mesures d'exception adoptées permettent à l'exécutif de poursuivre – même sans chef d'accusation – toute personne qui enfreint les nouvelles règles ou incite d'autres personnes à les enfreindre par des propos ou des menaces proférés dans un lieu ou une réunion publics, des documents écrits ou imprimés, des photos, des affiches, des communications audiovisuelles ou électroniques, ou tout autre moyen. Dans de tels cas, les mesures d'exception sont un outil supplémentaire à la disposition de l'exécutif pour museler les citoyens et réduire l'espace civique.

Certains gouvernements des pays d'Afrique du Nord profitent de la crise – et de leurs pouvoirs d'exception – pour limiter les droits fondamentaux des citoyens. Une tendance particulièrement claire est le contrôle accru de la liberté d'expression et des médias, y compris des médias sociaux, sous le couvert de la lutte contre la « désinformation » sur le virus. Une

autre tendance est le recours accru des gouvernements aux nouvelles technologies de surveillance sous le prétexte de suivre les patients atteints de Covid-19 et leurs contacts. Il existe un risque considérable d'abus de ces mesures, en particulier si elles sont autorisées et mises en œuvre sans souci de transparence ni contrôle.

La plupart des gouvernements de la région ont également récupéré la crise pour restreindre les rassemblements publics et ainsi réprimer la vague de protestations antigouvernementales qui a ébranlé la politique nationale au cours de ces dernières années. Il est crucial de surveiller si ces restrictions restent en vigueur indéfiniment. Il y a aussi lieu de craindre qu'elles soient appliquées de manière discriminatoire, ce qui signifie que les protestations de l'opposition pourraient être réduites alors que les rassemblements pro-gouvernementaux sont tolérés ou encouragés. Les gouvernements disposent désormais d'un moyen leur permettant d'interdire les manifestations sans le dire officiellement, car les ordonnances de confinement à domicile ont le même effet.

Accentuation du déséquilibre dans les relations militaro-civiles et sécurité

Les mesures d'exception adoptées pour lutter contre la propagation du coronavirus dans les pays d'Afrique du Nord peuvent accentuer le déséquilibre dans les relations entre les militaires et les autorités civiles. Dans chaque pays de la région, les militaires sont appelés à faire respecter les mesures de confinement et à contribuer à la lutte contre la pandémie par divers autres moyens. Bien que cela puisse presque certainement être justifié en cas d'urgence immédiate, cela peut ouvrir la porte à une implication militaire accrue dans l'économie et les affaires intérieures. Dans la plupart des pays d'Afrique du Nord, les réponses aux crises peuvent également consacrer l'affaiblissement du contrôle civil sur les acteurs militaires. Dans les pays où les forces de sécurité – y compris la police et l'armée – ont un passé de violations des droits humains, céder davantage de fonctions de police à ces acteurs peut avoir des implications problématiques en termes de justice de transition et de reconstruction de la cohésion nationale.

Dans les mois à venir, il sera crucial d'évaluer si les missions de police et autres pouvoirs sont restitués aux autorités civiles ou si la pandémie a fini par renforcer de manière permanente le rôle des acteurs militaires dans la prise de décision politique, la gouvernance économique et la sécurité intérieure. Néanmoins, dans les pays où les acteurs militaires exercent déjà une grande influence politique, une réponse inefficace pourrait éventuellement affaiblir l'image de garants de la stabilité qu'ils ont auprès du public.

Aggravation des problèmes économiques et de sécurité humaine existants

La pandémie de Covid-19 et les mesures d'exception adoptées pour l'endiguer ont eu de graves répercussions sur les économies des pays d'Afrique du Nord. Dans ces contextes déjà économiquement fragiles, alors que les recettes des exportations souffrent et que la distanciation sociale réduit l'activité intérieure, les revenus diminuent fortement – en particulier pour les travailleurs du secteur informel et peu qualifiés, y compris au sein des grandes populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays et parmi les réfugiés. En outre, l'arrêt du tourisme, la chute brutale des prix du pétrole et du gaz ainsi que la réduction drastique des envois de fonds par les citoyens établis à l'étranger affectent également les revenus. Le recul spectaculaire du produit intérieur brut exacerbe les inégalités et met à rude épreuve la cohésion sociopolitique de base dans tous ces pays. Les effets différentiels de la crise sanitaire selon les axes clés – riche contre pauvre, ville contre campagne, région contre région et citoyen contre migrant – peuvent accentuer les clivages sociopolitiques existants. La

pandémie pourrait aggraver ces tensions en exacerbant la polarisation politique là où elle existe déjà. À mesure que la crise s'aggrave, les parties opposées pourraient ne pas être d'accord sur la gravité de la pandémie ou sur les réponses gouvernementales appropriées. Cette dynamique pourrait être intensifiée par le fait que les gens dépendent davantage des communications en ligne tandis qu'ils restent pour la plupart isolés chez eux et par le fait que les gouvernements utilisent la crise pour faire avancer leurs agendas partisans.

À son pic, la pandémie de Covid-19 risque de submerger les systèmes de santé des pays d'Afrique du Nord. La plupart de ces pays souffrent déjà d'une pénurie de médecins. Ils sont également confrontés à un manque de lits d'hôpitaux et de respirateurs artificiels et ont un accès limité aux installations de lavage des mains, à l'eau potable et aux installations d'assainissement, faisant de la protection individuelle contre le virus une rude bataille. Les pénuries, dues à la réduction des importations et à la concurrence internationale pour les équipements médicaux, accentueront encore les vulnérabilités. Enfin, tous ces États sont confrontés à un grave problème d'accès aux services publics de base – notamment l'approvisionnement en eau, l'alimentation, l'assainissement, la protection de l'environnement et la résilience climatique – en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables, tels que les femmes, les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées. Cela explique en partie l'aggravation, pendant la pandémie, de problèmes bien ancrés tels que la violence en relation avec le genre, la corruption et la pauvreté. Les niveaux élevés d'insécurité alimentaire amplifieront ces problèmes. L'approvisionnement en denrées alimentaires est affecté par les restrictions sur les transports, tandis qu'une série de catastrophes liées au changement climatique telles que les sécheresses, les inondations et une invasion de criquets pèlerins ont affecté la production et les prix dans certaines régions. Les perturbations économiques s'aggraveront en l'absence de réponses globales, inclusives et participatives dans ces pays, mais la portée de ces actions est limitée par des ressources déjà rares et qui s'épuisent rapidement.

Par ailleurs, la pandémie de Covid-19 a affecté la situation sécuritaire dans les pays d'Afrique du Nord. Premièrement, le redéploiement de la plupart de leurs forces de sécurité pour assurer l'application des mesures d'exception adoptées pour lutter contre la propagation de la pandémie, faisant ainsi passer le contrôle des frontières au second plan, a fourni aux acteurs non conventionnels et aux groupes terroristes une occasion en or de se déplacer dans la région pour développer des réseaux de trafic et mener des activités illégales. En outre, les groupes terroristes exploitent de diverses manières la détérioration des conditions socio-économiques. Avec un grand nombre d'étudiants qui n'étudient plus à plein temps et de jeunes chômeurs qui passent plus de temps en ligne, les groupes terroristes ont désormais un public captif pour leur discours de radicalisation et leurs messages de haine. Le contrôle accru des gouvernements sur les médias sociaux n'est pas en mesure de lutter contre cette situation. En outre, l'augmentation de la cybercriminalité signalée dans les pays d'Afrique du Nord pourrait également entraîner une augmentation des connexions entre les terroristes et d'autres acteurs criminels.

Deuxièmement, une grande variété de groupes terroristes ont déjà intégré la maladie à Covid-19 dans leurs récits et propagande, cherchant à exploiter la pandémie et les faiblesses des États ainsi que les divisions entre les citoyens. La maladie à Covid-19 et les réponses d'urgence des gouvernements ont alimenté les récits terroristes existants, la pandémie ayant été exploitée pour attiser la haine envers certains groupes : outre des discours de haine racistes et anti-immigrants, des attaques violentes contre des camps de migrants et de réfugiés et leurs infrastructures (comme les hôpitaux) en témoignent déjà.

La pandémie pourrait également donner aux groupes terroristes (en particulier ceux qui opèrent dans des zones où la présence de l'État est déjà faible ou contestée) l'opportunité d'intensifier la fourniture de services publics de base et de promouvoir l'efficacité relative de leurs efforts de prise en charge non conventionnelle. Les échecs réels ou perçus des réponses

des États à la pandémie de Covid-19 ont déjà été exploités pour promouvoir la violence antiétatique et renforcer les récits, tout en exacerbant la défiance envers le système financier, ce qui a entraîné une augmentation des retraits d'argent liquide dans certains pays d'Afrique du Nord. Les organisations criminelles et terroristes exploitent ainsi les mouvements d'argent liquide vers le secteur informel.

Troisièmement, le fait que les pays de la région et les acteurs internationaux se concentrent sur la crise a donné à certains acteurs extérieurs l'occasion de s'immiscer dans le conflit en cours en Afrique du Nord. Cette exploitation stratégique du coronavirus s'est traduite par l'importation d'un grand nombre de mercenaires en provenance d'autres régions d'Afrique et d'ailleurs, par une explosion du trafic d'armes et par la redéfinition de la géopolitique régionale par la formation d'alliances qui compromettent les chances de retour à la paix et à la sécurité dans le pays concerné. La CUA a donc lancé un appel pressant pour qu'il soit mis fin à cette ingérence déstabilisatrice, conformément à la déclaration de l'Union africaine de 2020, année où elle a déclaré « Faire taire les armes : créer des conditions propices au développement de l'Afrique », et pour que l'on recherche de solutions africaines aux problèmes africains. Les pays ne peuvent pas prévenir, limiter ou contrôler la maladie à Covid-19 avec succès en étant confrontés dans le même temps à la violence, aux conflits, au terrorisme et à l'extrémisme violent.

4. Transformer la crise en opportunité

Les pays de l'Afrique du Nord pourraient transformer cette crise en opportunité. En effet, grâce à l'avantage comparatif de certains d'entre eux en termes de ressources humaines et de progrès technologiques, ils pourraient accélérer le processus vers une plus grande numérisation des services publics, ce qui, de manière plus large, générerait des avancées dans des domaines tels que l'éducation et la formation, la transparence, l'efficacité de l'accès aux services de base et l'administration fiscale. Une plus grande formalisation de l'économie est également possible, ce qui améliorerait l'accès futur aux denrées alimentaires, aux produits de base, aux finances et aux marchés, tant pour les particuliers que pour les entreprises. Enfin, la crise est l'occasion pour ces pays de repenser le besoin urgent de diversifier leurs économies – d'inverser leur dépendance vis-à-vis du tourisme, du pétrole, du gaz et des prêts de partenaires bilatéraux ou multilatéraux – et de concevoir un véritable projet d'intégration régionale en vue de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine.

En termes de gouvernance plus large, la pandémie de Covid-19 et ses effets ouvrent des perspectives aux pays de la région qui sont en transition et à ceux qui mettent en œuvre des réformes institutionnelles afin d'ancrer fermement le constitutionnalisme et le respect des droits humains (droits civils et politiques ainsi que droits socio-économiques) de leurs citoyens dans leur développement démocratique. Cela exige naturellement une volonté politique et un leadership transformateur de la part de chacun d'entre eux.

Le virus peut également remodeler les relations entre les acteurs non étatiques et les gouvernements, ce qui pourrait avoir des implications importantes pour la légitimité des gouvernements et les revendications de souveraineté. Lorsque les citoyens accordent une confiance limitée aux gouvernements, la coopération avec les systèmes de gouvernance non étatiques peut être essentielle pour assurer une réponse efficace à la crise. Certains gouvernements des pays d'Afrique du Nord mobilisent les institutions et autorités islamiques officielles pour qu'elles les aident à gérer la crise, ce qui peut par la même occasion faire remonter l'indice de confiance du public dans les communications et directives officielles, tout en renforçant éventuellement le contrôle du gouvernement sur la sphère religieuse. Néanmoins, le rôle accru des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre des réponses à la crise peut également renforcer leur légitimité et leur autorité aux yeux des communautés locales, enracinant ainsi leur influence politique. Comme dans de nombreuses situations de crise aiguë, les efforts rapides et efficaces déployés par les acteurs non étatiques pour faire respecter l'ordre ou fournir des services peuvent favoriser ou renforcer les systèmes alternatifs de gouvernance, en particulier si le gouvernement est perçu comme absent, inefficace ou source de division. D'un autre côté, différents régimes peuvent essayer d'utiliser la crise pour renforcer leur contrôle sur les entités non étatiques. Il sera important de les surveiller : dans les pays d'Afrique du Nord, le rôle accru des acteurs non étatiques dans la réponse à la crise –

ou, à l'inverse, leurs efforts pour entraver les réponses efficaces – va probablement remodeler la perception qu'ont les citoyens de la légitimité de l'État et leurs attentes vis-à-vis de celui-ci.

5. Conclusion

IDEA International et le département des Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine peuvent fournir aux pays d'Afrique du Nord l'assistance technique nécessaire afin de les aider à élaborer des réponses politiques efficaces à la pandémie de Covid-19 en général et à se concentrer spécifiquement sur le renforcement des systèmes et des institutions de gouvernance et sur le développement de la résilience de la société en plaçant la sécurité humaine au centre de la réponse à la pandémie. Deux bons exemples de cette assistance technique sont le lancement récent par IDEA International du Global Monitor pour suivre l'impact de la maladie à Covid-19 sur la démocratie et les droits humains dans 162 pays, dont ceux d'Afrique du Nord, ainsi que l'élaboration par le département des Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine de lignes directrices pour les élections en Afrique pendant la pandémie de Covid-19 ou dans des situations d'urgence similaires.

Annexe

Webinaire sur l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le constitutionnalisme et l'État de droit dans les pays d'Afrique du Nord, 30 juin 2020, de 14 h 00 à 16 h 45 (heure de Tunis).

Programme

14 h 00-14 h 10 Remarques de bienvenue : Maurice Engueleguele, IDEA International

14 h 10-15 h 15 Présentations du panel. Modérateur : Zaid Al-Ali, IDEA International

- Prof. Abderrahim El Maslouhi, Professeur à l'université des Émirats Arabes Unis, « Aperçu des réglementations relatives à l'état d'urgence, y compris leur conformité avec les dispositions constitutionnelles ainsi qu'avec les normes et principes régionaux, continentaux et internationaux »
- Dr Noha Bakr, Professeure associée, Université américaine du Caire, « Impact de la pandémie de Covid-19 sur les relations entre l'État et les citoyens »
- Dr Yahia H. Zoubir, Professeur d'études internationales, chercheur invité, Brookings Doha Center, « Impacts de la pandémie de Covid-19 et réponses des États en matière de paix et de sécurité en Afrique du Nord »

15 h 15-15 h 30 Questions à l'intention des panélistes

15 h 30-16 h 30 Réponses des panélistes

16 h 30-16 h 45 Conclusion et clôture : Zaid Al-Ali, IDEA International

À propos d'IDEA International

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) est une organisation intergouvernementale dont la mission est de faire progresser la démocratie à travers le monde, en tant qu'aspiration humaine universelle et facteur de développement durable. Nous y œuvrons en accompagnant la mise en place, le renforcement et la sauvegarde des institutions et processus politiques démocratiques à tous les niveaux. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les processus, acteurs et institutions démocratiques sont inclusifs et responsables, et réalisent le développement durable pour tous.

Quelles sont nos activités ?

Nos activités se concentrent sur trois grands domaines d'influence : les processus électoraux, les processus d'élaboration de la constitution, et la participation et la représentation politiques. Par ailleurs, l'égalité des genre et l'inclusion, la sensibilité aux conflits et le développement durable sont des sujets transversaux à tous nos domaines de travail.

IDEA International fournit des analyses des tendances démocratiques mondiales et régionales, produit des connaissances comparatives sur les pratiques démocratiques, offre une assistance technique et un renforcement des capacités en matière de réforme aux acteurs engagés dans les processus démocratiques, et instaure un dialogue sur des questions pertinentes pour le débat public sur la démocratie et sa construction.

Où sommes-nous implantés ?

Notre siège est situé à Stockholm, et nous disposons de bureaux régionaux et nationaux en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes. IDEA International est observateur permanent auprès des Nations Unies et est accrédité auprès des institutions de l'Union européenne.

<https://www.idea.int>

La pandémie de Covid-19 a exacerbé la situation socio-économique fragile dans les pays d'Afrique du Nord, aggravé les problèmes existants et posé de nouveaux défis pour la démocratisation dans la région. Alors qu'une grande attention a été accordée aux conséquences de la maladie à Covid-19 sur les processus électoraux, son impact sur le constitutionnalisme et l'État de droit dans les pays d'Afrique du Nord a reçu relativement moins d'attention.

C'est dans ce contexte que l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) a organisé, en partenariat avec le département des Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine (CUA), un webinaire sur le thème de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le constitutionnalisme et l'État de droit dans les pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, République sahraouie et Tunisie).

Le webinaire s'est fondé sur deux principes : premièrement, la nécessité de considérer le constitutionnalisme et l'État de droit en fonction de leurs objectifs ultimes, c'est-à-dire garantir le respect des droits et libertés fondamentaux des citoyens aussi bien en temps normal que dans les situations d'exception ; deuxièmement, l'adoption d'une perspective holistique qui permet de prendre en compte non seulement les droits civils et politiques mais aussi les droits économiques et sociaux des citoyens dans le contexte de la crise du Covid-19 dans les pays concernés.



IDEA International

Strömsborg

SE-103 34 Stockholm

Suède

Téléphone : +46 8 698 37 00

Courriel : info@idea.int

Site Internet : <https://www.idea.int>